

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2016

<p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 2</p>	<p>L'AN DEUX MIL SEIZE le 29 mars à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD</p> <p>Date de convocation : 23 mars 2016</p>
<p><i>Présents</i></p>	<p>BARBIER Nicolas, BRUNIER Véronique, CLAVEL Patrick, COCHET Paul, FRANCILLARD Pierre, LAZZARONI Marielle, LOYON Viviane, PACLET Corinne, MICHEA Sylvie, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, SAINT-MARCEL David</p>
<p><i>Absents :</i></p>	<p>BECHET Franck, TIPREZ Christophe</p>
<p><i>Pouvoirs :</i></p>	<p>BECHET Franck, TIPREZ Christophe</p>

Madame Viviane LOYON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Pour cette délibération, Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Nicole PERNOUD prend la présidence de la séance.

Le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré sont présentés au conseil municipal. Ce dernier décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux joints en annexe et reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit :

Dépenses

Article 2111 – Terrains nus	87 000,00 €
Article 21312 – Hôtel de ville	1 770,00 €
Article 2151 – Réseaux de voirie	45 566,00 €
Article 2184 – Mobilier	5 515,00 €
Article 2188 – Autres immo corporelles	446,00 €
Article 4581 – Dépenses (à sub par mandat)	<u>39 851,00 €</u>
TOTAL	174 633,00 €

Recettes

Article 4582 – Recettes (à sub par mandat)	<u>19 925,00 €</u>
TOTAL	19 925,00 €

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux joints.

II – COMPTE DE GESTION 2015

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2015, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et autorise Monsieur le Maire à le signer.

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Après avoir examiné le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 200 079,77 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

En excédent de fonctionnement 50 079,77 €,
En investissement : 154 708,00 €

IV – BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2016 équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	550 721,77	550 721,77
Investissement	685 059,97	685 059,97

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif « Budget principal » de l'exercice 2016 présenté équilibré en dépenses et en recettes :

- ☞ de fonctionnement pour un montant de 550 721,77 euros (cinq cent cinquante mille sept cent vingt et un euros et soixante-dix-sept centimes) ;
- ☞ d'investissement pour un montant de 685 059,97 euros (six cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

V – TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le calcul des taux des taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts.

Vu les recettes dégagées par la commune et vu le contexte économique, il est proposé de maintenir les taux pour l'année 2016.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité et les taux sont maintenus comme suit :

- ☞ Taxe d'habitation11,70 %
- ☞ Taxe sur foncier bâti.....14,59 %
- ☞ Taxe sur le foncier non bâti.....60,69 %

VI – DOSSIER FDDT

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les trois dossiers éligibles au Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

- Le chemin rural de « La Tour » : une gestion des eaux de ruissellement pour une sécurisation de la route départementale RD 63 pour un montant prévisionnel H.T. de 7 500 € ;
- L'aménagement des Espaces Publics du Centre Village, Tranche 2 : l'aménagement de l'entrée Nord espace « Gaime » pour un montant prévisionnel H.T. de 127 500 € ;
- L'école numérique pour un montant prévisionnel H.T. de 6 762,06 €.

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Conseil Général en faisant appel au FDDT pour ces trois projets importants au regard du développement communal en matière de gestion des eaux, d'aménagement de l'espace public et d'éducation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver les trois projets ci-dessus présentés à savoir :
 - o la gestion des eaux sur le chemin rural de « La Tour » pour un montant prévisionnel H.T. de 7 500 € ;
 - o l'aménagement de l'entrée Nord de l'espace public du Centre Village pour un montant prévisionnel H.T. de 127 500 € ;
 - o et l'école numérique pour un montant prévisionnel H.T. de 6 762,06 €.
- de solliciter l'aide du Conseil Général en faisant appel au FDDT,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour assurer le règlement de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Fait à Héry sur Alby,
Le 7 avril 2016

Le Maire,
J. ARCHINARD